

RÈGLEMENT CONCOURS EMPREINTEZ-MOI!

Une empreinte pour Montréal —
Ville UNESCO de design.
La découpe d'un pochoir,
une typographie en mouvement,
le dessin des rues sur une carte —
la forme d'une ville,
toujours à réinventer.
Le design laisse
sa marque
sur les matières de Montréal.

Le Bureau du design de la Ville de Montréal lance un concours photo pour l'été!

Pour participer, il suffit d'imprimer l'empreinte Montréal Ville UNESCO de design dans toutes les couleurs et sur tous les supports désirés, puis de la prendre en photo dans un lieu que vous aimez.

Vous pouvez prendre cette photo à Montréal ou n'importe où ailleurs dans le monde, en vacances ou au travail, avec une caméra professionnelle ou votre téléphone.

Vous courez la chance de gagner des items du catalogue CODE SOUVENIR MONTRÉAL 2011-2012 de votre choix!



Contexte

En 2006, Montréal était nommée Ville UNESCO de design intégrant ainsi le Réseau des villes créatives de l'UNESCO. En lui attribuant ce titre, l'UNESCO reconnaît le potentiel des designers à contribuer au devenir de Montréal.

Afin de stimuler la création en design à Montréal et augmenter l'accès des concepteurs d'ici et d'ailleurs à la commande publique, la Ville et ses partenaires ont mis sur pied le chantier Montréal Ville UNESCO de design qui vise à généraliser la pratique des concours de design et d'architecture. L'identité visuelle conçue par le studio FEED évoque une empreinte, une forme d'estampe offerte à tous les Montréalais pour afficher ouvertement leur reconnaissance du rôle du design dans le développement de Montréal.

Nous vous invitons à utiliser l'empreinte Montréal Ville UNESCO de design pour créer vos propres pièces promotionnelles ou projets personnels et les partager avec la communauté du design.

Admissibilité

Ce concours s'adresse à toute personne âgée de 18 ans et plus.

Modalités de participation

Télécharger le kit de participation à l'adresse <u>mtlunescodesign.com/fr/projet/199</u> Celui-ci contient :

- l'empreinte en 7 couleurs, en format eps et jpg
- le bulletin de participation

Imprimer l'empreinte (dans l'une des couleurs fournies ou toute autre couleur) et l'apposer sur tout support désiré.

Prendre une photo de l'empreinte. Celle-ci peut être à Montréal ou ailleurs, en gros plan ou discrète; vous pouvez l'apposer où vous voulez et dans tous les contextes.

**Chaque photo doit contenir l'empreinte design pour être admissible.



Participation en ligne

Pour chaque photographie, remplissez le formulaire de participation, en indiquant l'adresse ou le lieu du sujet, vos nom et adresse courriel, et joignez la photo en format numérique.

Envoyez vos photographies à l'adresse bureau.design.montreal@gmail.com

Il n'y a pas de limite quant au nombre de photos. Cependant, chaque participant n'aura qu'une entrée pour le tirage du prix, peu importe le nombre de photos qu'il aura envoyées.

Les photos seront versées dans un album sur la page Facebook du Bureau du design : facebook.com/designmontreal.

Spécifications techniques

Les photographies doivent être sur support numérique uniquement, en format JPG, 72 dpi. La dimension exigée des photos est de 1 024 x 768 au minimum, et 2 700 x 1 800 au maximum. Les photos qui ne respectent pas ces dimensions ne seront pas acceptées.

N.B. La Ville de Montréal se garde le droit de refuser toute photo jugée inappropriée.

Deux façons de gagner

Le 17 septembre 2012, deux gagnants seront choisis:

- 1. Le photographe dont l'image aura obtenu le plus de mentions « j'aime » dans l'album Facebook
- 2. Un photographe tiré au hasard

Les gagnants pourront choisir des items du Catalogue CODE SOUVENIR Montréal 2011-2012 jusqu'à concurrence de 155 \$ avant les taxes. Le Bureau du design se chargera de l'achat et de la livraison de ces items aux gagnants. Advenant qu'une partie du montant ne soit pas utilisée, la balance ne sera pas versée au gagnant. Ces prix n'ont aucune valeur monétaire et ne peuvent être échangés.

Les organisateurs, employés, agents, cadres de direction de la Direction du développement économique et urbain et représentants du Bureau du design de la Ville de Montréal, de même que les personnes domiciliées avec tous ces derniers ne sont pas admissibles au tirage.



Calendrier

Dépôt des photos : du 19 juin au 10 septembre 2012 à minuit, heure locale

Tirage des gagnants : 17 septembre 2012

Droits d'auteur

L'envoi de la photo et du formulaire rempli constitue la concession, à titre gratuit et pour une durée indéterminée, d'une licence d'utilisation et de reproduction permettant à la Ville de Montréal de reproduire, d'utiliser et de communiquer au public de quelque façon que ce soit et sur quelque support que ce soit la photographie, ainsi qu'une garantie donnée par le participant à l'effet que la photographie est originale, et qu'il en est le véritable auteur ou détient une licence suffisante pour lui permettre d'octroyer la licence ci-dessus. Le nom de l'auteur accompagnera obligatoirement toute utilisation de sa photographie.

Renseignements et commentaires

bureau.design.montreal@gmail.com

